



LES DEMOLON, PIONNIERS DU PHOTOVOLTAÏQUE À BRUXELLES (ER 15)



Monsieur et madame Demolon sont parmi les premiers Bruxellois à avoir investi dans des panneaux solaires photovoltaïques. Les capteurs installés sur le toit produisent une partie de l'électricité consommée par la maison. Et le surplus est revendu sur le réseau électrique bruxellois. Cet investissement leur permet d'alléger leur facture d'électricité.

La maison des Demolon fonctionne principalement à l'électricité : chauffage, électroménager,... Leur consommation électrique est donc beaucoup plus élevée que la moyenne : entre 10.000 et 11.500 kWh par an. Par comparaison, un ménage bruxellois « normal » - composé de deux adultes et deux enfants - consomme environ 3.000 à 3.500 kWh par an. Pour les consommations supérieures à cette moyenne, la Région bruxelloise incite les particuliers à d'abord réduire les gaspillages énergétiques : prime à l'isolation, prime pour un chauffage peu énergivore, etc.



Monsieur et madame Demolon ont choisi d'investir dans la production d'électricité de source solaire et ont obtenu la première prime photovoltaïque de Bruxelles Environnement. Ils ont opté pour un grand nombre de panneaux - couvrant ainsi la majeure partie du versant arrière de la toiture - et choisi un modèle haut de gamme particulièrement performant afin d'optimiser leur production d'électricité.

Les capteurs solaires sont raccordés à deux onduleurs qui transforment le courant continu en courant alternatif conventionnel de 230 volts. Celui-ci peut donc se mettre en phase avec l'équipement électrique de la maison et les normes du réseau électrique bruxellois.

Malgré quelques difficultés administratives et techniques lors de la phase de chantier, les Demolon sont aujourd'hui satisfaits de leur installation. Mise en route en septembre 2006, celle-ci devrait produire entre 3.200 et 3.600 kWh par an, selon l'ensoleillement. L'électricité directement consommée permet de réaliser une économie de 0,20 €/kWh (prix moyen auquel le particulier aurait acheté son courant). La journée, si l'installation produit plus de courant que celui consommé sur place, celui-ci repartira sur le réseau et sera revendu au prix d'achat c'est-à-dire également 0,20€/kWh. De manière imagée, le compteur tourne alors à l'envers.

Les Demolon continueront à consommer l'électricité prise sur le réseau. Mais chaque année, Sibelga fera le décompte de ce qu'ils ont également injecté et transmettra ces données à leur fournisseur d'électricité. Ce qui réduira leur facture.

LE PROPRIÉTAIRE TÉMOIGNE

« Au début, nous hésitions avec un placement en banque. Puis nous nous sommes dit qu'un investissement dans une installation photovoltaïque serait plus avantageux à long terme. L'été, nous produisons plus d'électricité car les jours sont plus longs et plus lumineux. Et l'hiver, quand le temps est gris et la production plus faible, nous prenons plus de courant sur le réseau. De manière imagée, on pourrait dire : l'été on capitalise et l'hiver on reprend ce que l'on a injecté. »



Le saviez-vous ?

- En 2009, les incitants financiers sont encore plus avantageux ! La prime s'élève désormais à 3 €/W-crête cumulable avec la réduction d'impôt de 3.600 € net. Vous pouvez dès lors amortir votre investissement en moins de 3 ans et bénéficier ensuite d'une électricité gratuite pendant près de 30 ans (la durée de vie d'un panneau photovoltaïque est de 25 ans minimum).
- De plus, vous obtiendrez chaque année un certain nombre de certificats verts valant également une coquette somme d'argent.
- Pour plus d'infos sur la technologie et les mécanismes d'aides financières : **voir l'info fiche – ER 05 sur les systèmes photovoltaïques ou www.bruxellesenvironnement.be > particuliers > mes primes à l'environnement > les primes énergie 2009.**

DONNEES TECHNIQUES

- 20 panneaux de 1,5 m², soit une surface totale de 30 m²
- La puissance nette électrique développable est de 4 kW-crête (capacité maximale).
- production estimée : 3.300 kWh/an.
- 2 onduleurs permettant de fournir à l'utilisateur une tension alternative conventionnelle de 230 volts.
- 1 compteur placé à la sortie des onduleurs, plombé par Bruxelles Environnement, et qui mesure la production brut.
- 1 compteur additionnel placé par Sibelga qui mesure la consommation (jour/nuit) et la production (jour/nuit).

DONNEES ECONOMIQUES

- Investissement total : 32.500 € (hors prime).
- Prime en 2006: 1.750 € (somme maximale accordée en Région bruxelloise à l'époque).
- Avantage fiscal en 2006: 1.280 € de réduction sur l'exercice d'imposition de l'année où les panneaux photovoltaïques ont été installés.
- Les Demollon réaliseront une économie de 30 à 40% sur leurs factures d'électricité (leur principale consommation d'énergie) – soit un gain d'environ 660 €/an. (3.300 kWh * 0,2 €/kWh).
- De plus, chaque année pendant 10 ans, l'installation obtiendra environ 22 certificats verts valorisables à près de 90 € chacun, soit une somme de 1.980 €.

DONNEES ENVIRONNEMENTALES

- Economie de mazout: 360 litres par an correspondant à une économie annuelle de CO₂ d'environ 1 tonne.